

## **Quatre ans d'expérience à la Maison des Chômeurs et Précaires (MCP) de Montpellier. Témoignage.**

*C. Teyssier-Cotte, MCP, 1 rue Levat, 34000 Montpellier.*

Mon propos consiste, m'appuyant sur la connaissance des populations accueillies à la MCP, à faire quelques commentaires.

J'indiquerai brièvement les objectifs de la MCP, je présenterai les populations accueillies et le témoignage d'un DE avant d'en arriver à quelques commentaires.

**I - L'objectif commun aux MCP** est double: apporter une aide collective et individuelle.

1- aider collectivement tous les chômeurs à :

- défendre leurs droits,
- leur faire prendre conscience de l'importance de prendre leur destinée *en main*,
- les faire adhérer à l'Association pour des actions communes
- les inciter à étudier les propositions visant à résorber le chômage
- les encourager à participer aux débats sur ce sujet et à développer un mouvement

d'opinion en ce sens.

2- accueillir individuellement les DE , contribuer ainsi à rompre leur isolement, les aider dans leur demande pour retrouver un emploi, pour la compréhension des démarches à effectuer, les informer sur leurs droits, les aider par ex. à saisir les Prud'hommes, les accompagner et les défendre le cas échéant, devant les tribunaux.

**II - Les personnes rencontrées à la MCP.** On peut distinguer les habitués et les personnes de passage.

1- Les *habitués* sont là pour passer un moment à la MCP *leur maison*. Ils y viennent plus ou moins souvent, certains tous les jours, ils se rencontrent, ils sont là, prennent une tasse de café, dans une atmosphère toujours très enfumée, ils se racontent ; chacun à son discours, toujours le même. Il n'y a pas vraiment de dialogue, chacun pourrait dire, comme l'un d'eux, « *tu vois ce que je veux dire?* » , se référant à ses propres préoccupations. Ils arrivent vers onze heures ou un peu avant, restent jusqu'à quinze heures, partent et puis reviennent,. Le vendredi, ceux qui le souhaitent déjeunent ensemble pour trois euros théoriques.

Il y a là des chômeurs qui se battent sans beaucoup de succès, des travailleurs précaires qui alternent mission et non-emploi, des malades de l'alcool, des déprimés, des insuffisants intellectuels, des prisonniers libérés, des expulsables. La population est masculine en majorité, des hommes seuls, d'âge moyen entre 30 et 45 ans.

Ils sont locataires d'un petit logement qu'ils conservent précieusement et parfois avec difficulté, hébergés chez des amis, résident en foyer ; certains squattent, d'autres préfèrent dormir sous *les Arceaux*.

Quelquefois ces habitués disparaissent et nous laissent sans nouvelles, ils peuvent réapparaître après un temps plus ou moins long.

Ils s'appellent Bruno, Maxime, François, Loulou (le poète), Brahim, Julien, Momo, Pierre, Évelyne, Claire, Laurent, Xavier, Hélène-Charlotte, Jean-Michel, d'autres encore, et deux qui nous ont quittés bien jeunes, malades de la solitude.

## 2 - Les personnes accueillies pour la première fois peuvent être réparties en deux groupes :

a) **le premier**, de loin le plus important, vient pour

\* chercher des conseils, des aides pour accompagner une démarche administrative auprès de l'ANPE, l'ASSÉDIC la CAF, les Prud'hommes.

Il est à l'origine d'une grosse affluence en fonction des problèmes du moment. ex: en 2003, ont été accueillis ceux que l'on a appelés les *recalculés*. Ils se sont regroupés partout en France, ont saisi les tribunaux; à la MCP de Montpellier, ces *recalculés* sont venus en grand nombre (300), la MCP a fait appel à une avocate, des réunions ont été organisées.

La défense collective s'est avérée positive puisque le Tribunal de Grande Instance a condamné les ASSÉDIC à leur verser les indemnités qui leur étaient dues. Sans cela rien n'aurait bougé.

- Actuellement, la fréquentation élevée est en relation avec l'augmentation du nombre des *radiés* des listes ANPE. Depuis 2005, l'envolée du taux de sortie des listes de l'ANPE s'explique, entre autres, par l'augmentation du nombre de chômeurs *radiés*. Il s'agit d'une sanction administrative pour *absence au contrôle*. Le demandeur d'emploi (DE) qui n'a pas actualisé sa situation en fin de mois, sort automatiquement des listes. Ce défaut d'actualisation s'explique souvent par des courriers mal réceptionnés, la reprise d'une petite activité incertaine ou un oubli accidentel, suivi ou non d'une réinscription. Les conséquences de ces radiations entraînent la suppression des allocations de 2 à 6 mois et, éventuellement, le remboursement de « *trop perçus* ».

La MCP les aide à réaliser des recours auprès de la délégation départementale de l'ANPE, des ASSÉDIC, des services et organismes sociaux, parfois les accompagne auprès de ces services ou des tribunaux. Le 12 avril dernier le Tribunal Administratif a annulé au bénéfice d'un DE sa radiation des listes de l'ANPE

“ l'absence à un entretien ne peut justifier une radiation”, le TA de Montpellier a ordonné à l'ANPE la réinscription d'office du plaignant et à l'ASSÉDIC le versement immédiat des arriérés de ses allocations non versées. D'autres dossiers sont en attente, d'autres collectifs en France ont lancé la même procédure.

La MCP a mis en place une permanence antiradiation pour toutes les personnes injustement menacées ou sanctionnées de radiation qui souhaitent être accompagnées pour préparer leur défense.

b) **le second** groupe est constitué de personnes qui viennent à titre individuel à la MCP s'informer en droit du travail, droit social, rechercher une information, une aide, trouver une écoute attentive...

Il y a un an, j'ai fait pour une stagiaire qui préparait un mémoire un relevé des motifs de la fréquentation à ma permanence du lundi après-midi ciblée droit du travail, droit social ( santé ). Cette synthèse porte sur 170 rencontres correspondant à l'accueil de 115 personnes: 82 sont venues une seule fois , les autres de 2 à 4 fois. Il n'est pas toujours possible de bien identifier les problèmes, le plus souvent plusieurs demandes s'intriquent.

- la première raison clairement exprimée qui conduit les personnes à cette permanence est compréhensible puisque c'est sa raison d'être: elle est en relation soit avec des problèmes de droit du travail (après un licenciement, une démission, le souhait d'une saisine des Prud'hommes, des problèmes de salaire, d'horaire de travail, les suites d'un accident du travail...) ( 34 personnes); soit il s'agit d'une demande de conseils en santé, pour la constitution d'un dossier COTOREP (30 personnes), d'une aide pour résoudre un contentieux avec la CPAM (à propos des indemnités journalières, d'un refus d'accorder la CMU (couverture médicale universelle) Complémentaire, d'un arrêt de travail. (26 personnes)

- les autres questions formulées par 34 personnes sont en relation avec un endettement, la recherche d'une aide alimentaire ou financière, la recherche de financement pour une formation et d'autres questions diverses sur l'aide juridictionnelle, les retraites, des demandes de conseils pour une orientation, ou tout simplement pour satisfaire un besoin d'écoute...

Au total, nous voulons souligner deux points:

*1- la MCP atteint bien son double objectif :*

- d'une action collective pour et avec tous les DE confrontés à un moment donné au même problème

- et d'un accueil individuel qui peut prendre deux aspects: accueil des *habitués* pour rompre leur solitude, accueil de ceux qui viennent aux permanences chercher une aide pour trouver une solution à leurs difficultés personnelles du moment.

*2- à première vue, ces personnes accueillies à la MCP forment une population hétérogène, disparate, chacun est là ou vient avec ses problèmes propres ; cependant toutes ont en commun d'appartenir à la communauté des sept millions de pauvres frappés par l'injustice sociale, la pauvreté, l'exclusion, l'indifférence. Chiffres tirés du livre de Martin Hirsch*

*« Pauvreté, précarité, exclusion : vivre ou survivre ? »* Martin Hirsch, président d'Emmaüs France et conseiller d'Etat, Jacques Cotta, écrivain et journaliste, et Joseph Confavreux, journaliste à France Culture et membre du comité de rédaction de la revue *Vacarme*).

\*

\* \* \*

Pour introduire quelques commentaires concernant les DE, écoutons le témoignage de Bruno ; il l'a écrit il y a trois mois et l'a présenté à une rencontre à Paris organisée par le MNCP avec la participation du MEDEF , de l'UNÉDIC, Je lui laisse la parole.

### **III - Témoignage de Bruno. “**

*Je m'appelle Bruno Melin, en juillet 2003, je me retrouve DE, j'ai 45 ans. Je viens d'être frappé d'un licenciement économique, j'étais responsable d'un magasin vendu à Carrefour sans convention de reclassement.*

*Je m'inscris à l'ANPE, je recherche un emploi dans la grande distribution..*

*L'ANPE me propose un bilan de compétences de cinq semaines. À l'issue de ce bilan, je décide, pour augmenter mes chances de retrouver un emploi, de prendre une 2ème orientation vers les services à la personne ; j'aime bien les personnes âgées.*

*Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé pendant 3 mois, je suis soumis à de nombreux tests, je suis ensuite convoqué pour 5 entretiens. Une évaluation en milieu de travail m'est conseillée, je trouve une entreprise qui m'accueille 10 jours: l'expérience se passe très bien, j'obtiens une promesse d'embauche à condition de suivre une formation et d'obtenir le diplôme d'assistant de vie. Je m'inscris pour une formation qui doit commencer en janvier 2006 ; au dernier moment elle est annulée et aucune date n'est prévue pour une prochaine formation. Je suis très mal, je suis en fin de droit aux indemnités de chômage et percevrai dorénavant le RMI.*

*Je relance ma recherche dans la grande distribution, je redemande un accompagnement personnalisé, il se déclenche en mai 2006 pour 3 mois.*

*Conclusion de l'ANPE « Mr Melin a effectué de multiples démarches, ce qui traduit une forte motivation...sérieux, seul son âge constitue un frein à l'emploi »*

*En juillet 2006, je suis toujours inscrit à l'ANPE et auprès de plusieurs agences d'intérim, prêt à accepter n'importe quelle mission temporaire. J'ai besoin d'argent et aussi de retrouver confiance en moi.*

*Le 4 janvier 2007 l'ANPE me convoque : « afin de faire ensemble le bilan de vos démarches et de définir les prochaines étapes de votre projet personnalisé, je vous invite à vous présenter pour un nouvel entretien ».*

*Malgré ma surprise, je me rends au RV fixé, qui sait? peut-être?... À l'entretien, nous sommes 30 personnes, le suivi mensuel des chômeurs nous est présenté, il n'y a rien de personnel.*

*- Un 2ème courrier m'arrive à la mi-janvier ; je crois rêver quand je lis « nous venons d'élaborer en commun votre projet personnalisé d'accès à l'emploi, vous serez convoqué d'ici un mois... »*

*Il me reste 80 euros pour vivre après avoir payé mon loyer. Fin du témoignage.*

- Au total l'ANPE a consacré pendant quatre ans beaucoup de temps et de moyens pour n'arriver à aucun résultat, et, à l'issue de cette longue période, ne trouver que cette seule conclusion: *seul l'âge de Bruno est un obstacle.*

- Ces rencontres régulières avec les personnes accueillies à la MCP et avec la personne en lien permanent avec le MNCP au sein duquel elle a des responsabilités, m'inspirent quelques commentaires sur 4 points.

#### **IV - Commentaires.**

**1/** - Cette expérience est d'abord l'occasion de contrer des idées reçues. Les chômeurs sont montrés du doigt, du fait que les populations sont mal informées, les discours des journalistes et même ceux des institutionnels ont tendance à faire porter la responsabilité de la situation à l'individu en général et au chômeur en particulier.

Or les chômeurs se battent, Bruno en est un exemple, nous en sommes témoins. Le plus surprenant est qu'il puisse encore et toujours faire de nouvelles démarches et espérer, car il n'indique pas tous les obstacles qu'il a dû surmonter, les vexations qu'il a dû encaisser, les promesses non tenues, les convocations reçues par courrier auxquelles il s'est rendu pour s'entendre dire *prenez un RV par téléphone.*

Il n'est pas le seul, d'autres aussi se sont battus avant de retrouver un emploi le plus souvent précaire: Xavier, Momo, Maxime... Le nombre de personnes actives dans leur recherche d'emploi est élevé. Les comportements individuels déviants d'assistés abusant du système de protection sociale sont peu nombreux et en aucun cas une raison pour sanctionner l'ensemble des bénéficiaires.

Le directeur de la communication d'Air Littoral s'est trouvé brutalement au chômage. Dans une récente interview à La Gazette de Montpellier à propos d'un livre qu'il vient de publier: *La philosophie comme remède au chômage*, il dit : « *je fais juste un petit signe à ceux qui sont au chômage pour leur dire de tenir le coup, de ne pas culpabiliser ; cela n'a pas lieu d'être... j'ai mis des mois à le comprendre. Dans cet état d'esprit certains glissent, perdent femme et enfants... Quant à ceux qui travaillent, je voudrais qu'ils changent leur regard. Les chômeurs ne sont pas des nocifs et des profiteurs.*

**2/** - Nous voudrions ensuite souligner que l'hétérogénéité de la population accueillie à la MCP et la disparité des difficultés exposées ne sont en fait qu'apparentes et ont en grande partie une source commune. L'emploi fait défaut ; en réalité la plupart des problèmes de chacun serait en grande partie solutionnée par l'accès à un emploi stable et justement rémunéré; l'estime de soi

et la dignité reviendraient, les raisons de conduites addictives régresseraient considérablement, l'endettement serait stoppé, l'accès au logement et aux soins redeviendrait possible.

Nous partageons en cela l'avis de Laurence Parisot qui s'exprimait ainsi dans la presse le quatorze avril 2007: « *avec une croissance de 3,5-4%, beaucoup de problèmes seraient immédiatement résolus: le chômage, le pouvoir d'achat et indirectement les questions de délinquance et de violence seraient en partie résolues.* »

Mais la réalité n'est-elle pas que l'emploi est absent? et peut-on espérer que les choses s'améliorent quand les grandes entreprises réduisent leurs effectifs, délocalisent une partie de leur activité, quand des caisses automatiques sont installées dans les grandes surfaces, que la SNCF tend à promouvoir les réservations par Internet et que les paiements au péage des autoroutes se font plus rapidement par carte bancaire?

Il n'y a pas vraiment de création d'emploi ; les chômeurs sortent des listes des DE pour occuper des emplois aidés, des travaux saisonniers, des temps partiels, des formations qui ne débouchent sur rien (quatre millions de personnes seraient concernées). La sortie du chômage place bien des individus dans une précarité parfois plus grande que celle du temps où ils percevaient des indemnités de solidarité.

Les résultats d'une enquête réalisée du 11 au 18 janvier 2007 auprès de 800 dirigeants de PME-TPE (petites, moyennes et très petites entreprises) ne laissent pas espérer une amélioration: 86% n'envisagent pas d'embaucher. Les patrons de TPE sans salariés sont les plus pessimistes, 96% ne prévoient pas de recruter un collaborateur. Jacques Cotta, dans son livre: *Sept millions de travailleurs pauvres, la face cachée des temps modernes*, rapporte que, depuis les années 1990, l'intérim a augmenté de 130%, le nombre de CDD de 60% et les CDI de 2% seulement.

Mieux vaudrait regarder ces réalités d'aujourd'hui en face et chercher des solutions qui tiennent compte de ces données actuelles: à 45 ans l'âge constitue un obstacle au réemploi, on compte 7 millions de pauvres dont 2,8 millions de chômeurs et 100.000 SDF: il est urgent de trouver très vite une solution.

**3/** - Les inégalités sociales de santé se sont accentuées, comme le soulignait le DGS ( William Dab) en février 2005 ; elles sont flagrantes: le tabagisme est élevé, le nomadisme médical est habituel, la surconsommation médicale pour troubles psychosomatiques est réelle, le mal-être est général.

Il faudrait mettre en place une *médecine du non-emploi* ( demandée depuis longtemps par le MNCP et par certains médecins du travail ) pour assurer un suivi médical régulier, un soutien psychologique et une mission de prévention et d'éducation à la santé.

**4/** - L'occasion nous est donnée de faire ressortir des contradictions, des écarts entre les objectifs annoncés et les résultats obtenus, des dysfonctionnements des structures institutionnelles de l'emploi et les défauts d'orientation.

\* D'un côté Bruno, dynamique en parfaite santé, 45 ans au moment de son licenciement , s'entend dire trois ans après par l'ANPE qui l'a suivi « *seul votre âge constitue un frein à l'emploi* », pendant que, d'un autre côté, on songe à allonger le temps de travail, à repousser l'âge de départ à la retraite. Comment ce projet politique est-il réalisable si, à 45-48 ans, on est trop vieux pour retrouver une place dans le monde du travail?

\* Enfin les dysfonctionnements du service public de l'emploi sont évidents. À l'origine, l'ANPE était un outil pour aider les DE ; elle est devenue, disent certains, « *une machine à les broyer*

*pour les discipliner : renforcement des contrôles, des convocations, des sanctions* ». Nous n'irons pas jusque là dans notre jugement, cependant il est vrai

- que le système a changé,

- que la pression exercée sur les agents est forte alors que les moyens mis à leur disposition n'ont pas suivi.

- certains agents ont un déficit en formation, il manque des liens en réseau.

- le système a été complexifié, déshumanisé.

- le DE ne reçoit pas d'information claire, ne connaît pas les conséquences de ses choix, il est de moins en moins au courant de ses droits mais encore

- il y a un gaspillage de moyens inefficaces.

L'accablement des personnes favorise davantage l'abandon que l'action mobilisatrice.

\* L'orientation des jeunes mériterait aussi d'être repensée. Il existe une inadéquation évidente entre l'offre et la demande, des postes restent toujours non pourvus dans certains secteurs du BTP et de l'hôtellerie mais, là, il faudrait parallèlement revoir les conditions de travail et les rémunérations.

## **Conclusion.**

Quatre ans de fréquentation et de participation à l'accueil des DE à la MCP de Montpellier, m'ont donné l'occasion de rencontrer des DE, d'observer leurs problèmes, leurs difficultés. Cette réalité que je côtoie régulièrement m'amène à poser une question qui appelle une réponse urgente, pour tous les DE et travailleurs précaires soit sept millions de personnes, il s'agit bien là d'un *grave problème de société* :

Est-on en mesure d'offrir très vite un emploi stable, correctement rémunéré pour assurer à chacun des conditions de vie dignes? Si ce n'est pas le cas, alors il est indispensable de repenser avec clairvoyance et honnêteté l'organisation des temps de travail et la prise en charge des exclus.

Dans les deux cas les réponses apportées doivent être rapides.

Il est de la responsabilité des décideurs de ce pays de mettre en place très vite, une politique économique et sociale à la hauteur de la situation.

---